



Esce normal on t-il le droit? foyer jeune loyer caf

Par **alexandra78**, le **22/07/2010** à **10:30**

Bonjour,

J'ai 21 ans et j'ai résidé en foyer jeune travailleur. Le loyer est du 11 au 11. J'ai été virer du foyer le 19 juin.

Je suis parti a la caf pour mes apl car je suis retourné chez mes parents. Le foyer touchait directement mes apl. Je suis parti faire mon changement de situation la caf me reclame 368€ que bien évidemment ce n'est pas à moi de les rembourser mais au foyer.

J'ai contacté le foyer. Elle me dit je dois le loyer du mois de juin hors je n'est reçu aucune de facture de loyer (je ne l'ai pas contacté je n'aurai jamais été au courant). Je suis parti le 19 ils me reclament un mois entier, ont-ils le droit ?

Puis elle me dit je ne rembourserai pas à la caf tant que tu ne nous aura pas réglé ce que tu nous dois.

On t-il le droit et que puis-je faire ? Merci